



CARTOGRAPHIE DU TRI NICE – CANNES - MANDELIEU



Identifiant du TRI **FRD_TRI_NICE**
 Région(s) **Provence Alpes Cotes d'Azur**
 Département(s) **Alpes - Maritimes**

Liste des contributions des parties prenantes

Commune de St Laurent du Var	Soulève des incohérences entre le zonage du PPRI et la cartographie de l'événement moyen à différents endroits (plans joints des incohérences).
Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence	<p>Se prononce sur les cartographies du bassin versant de la Siagne.</p> <p>Incohérences entre l'enveloppe de l'événement moyen et celle de l'événement extrême.</p> <p>Souhaite que les cartographies du TRI intègrent un croisement hauteur/vitesse à l'instar des PPRI, dans une optique d'harmonisation entre les différents outils (PPRI, PAPI)</p> <p>Manque un certains nombres d'enjeux sur la cartes des risques (liste jointe avec localisation des enjeux manquants).</p> <p>Non prise en compte des travaux hydrauliques effectués par le SISA (recalibrage de la Frayère et de la Mourachonne,) qui permet d'absorber un débit vicennal.</p>
Ville de Cannes	<p>Incohérences soulevées : entre les différentes cartes produites par événement, dans les chiffres annoncés pour les populations et les emplois impactés, et enfin entre les cartes de débordement de cours d'eau et la cartographie du PPRI en vigueur dans la vallée de la Siagne (cas de la butte Saint Cassien cité).</p> <p>Reporte sur les cartes les secteurs incohérents entre la cartographie du PPRI de Cannes et la carte de synthèse des risques.</p> <p>Précise que l'analyse des documents a été validée par l'ensemble des élus du syndicat de la Siagne lors d'un comité le 4 novembre dernier.</p> <p>Demande de bien vouloir modifier le document en conséquence</p>
Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses affluents	<p>Souhaite connaître le coefficient d'incertitude lié aux cartographies.</p> <p>Demande pour la révision des cartes de prévoir l'utilisation d'un modèle plus adapté au bassin versant de la Siagne, car le modèle ici utilisé (CARTINO) n'est pas recommandé pour la modélisation d'une rivière avec un lit en toit.</p> <p>Les cartes de l'événement moyen ne sont pas comparables aux cartes PPRI (cartes avec des hauteurs d'eau, cartes d'aléas du PPRI, échelles différentes).</p> <p>Incohérences entre l'enveloppe de l'événement moyen et celle de l'événement extrême. Manque de pertinence de l'outil CARTINO.</p> <p>Demande à ce que les travaux d'élargissement effectués par le SISA sur les affluents Frayère et Mourachonne soient pris en compte dans la modélisation (apport d'un débit d'occurrence vicennale)</p> <p>Regrette que les digues construites autour de l'échangeur autoroutier de Cannes-La Bocca n'aient pas été intégrées dans les modèles.</p>

	<p>Non prises en compte des études réalisées par le SISA et les modélisations réalisées dans le cadre du premier PAPI.</p> <p>Non prise en compte du Béal, alors qu'un PAPI d'intention est en cours sur la Siagne et le Béal.</p> <p>Incohérences relevées dans le tableau de synthèse (exemple de la commune de Pégomas).</p> <p>Manque sur la carte de risques les polices municipales, les gendarmeries et les centres de secours des communes de Mandelieu, Cannes, Pégomas, La Roquette sur Siagne et Auribeau</p>
<p>Ville de Nice et Métropole Nice Côte d'Azur</p>	<p>Nécessité d'éclaircir le positionnement des TRI et du futur PGRI au regard des PPRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour certains cours d'eau (Paillons par exemple) la cartographie de l'événement moyen diffère sensiblement de celle du PPRI (contrairement au principe présenté en réunion), de même pour l'événement extrême cartographié différemment pour la directive que dans le PPR. Confusions à venir entre les PPRI et les cartographies DI qui seront portées à connaissance des élus. - le PGRI présenté comme ayant une opposabilité supérieure au SDAGE. Veiller à sa cohérence avec les PPRI. <p>Des débits considérés pour les événements moyens et extrêmes sur les fleuves Var et les Paillons différents de ceux déjà considérés dans les PPRI. Attention aux confusions (cartes PPRI, cartes TRI...). Une révision du PPRI des Paillons apparaît donc nécessaire.</p> <p>Des incohérences des emprises des événements fréquent, moyen et extrême concernant la Cagne et le Malvan.</p> <p>Demande d'ajout de partenaires pour la définition de la future stratégie locale de gestion des risques d'inondations : les présidents des contrats de baie. A noter que certaines communes littorales pourtant touchées par des submersions marines (Villefranche-sur-mer, St Jean Cap Ferrat, Beaulieu sur Mer, Eze et Cap d'Ail) ne sont pas incluses dans le TRI</p> <p>Liste (nom, adresse) des enjeux importants (école, prison, collège...) ne figurant pas sur les cartes de risques.</p> <p>Des incohérences dans le tableau « population et emplois » en zones inondables (entre l'événement fréquent et l'événement moyen par exemple).</p> <p>Submersion marine : le niveau pour le scénario extrême (2,80m) retenu jugé assez faible au regard des événements vécus (coup de mer du mai du 5 mai 2010 et de 1959).</p> <p>Demande que le fleuve côtier du Magnan soit intégré dans la future stratégie locale de gestion du risque d'inondation, au regard des enjeux présents (population, entreprises, ERP sensibles) et des inondations passées (1909, 1940, 1981, 2000).</p>
<p>Commune d'Antibes-Juan les Pins</p>	<p>Nécessité de prendre en compte les vallons côtiers en plus de la Brague (Laval, Garbéro, Madé, Lys, St Honorat)</p> <p>Nécessité de traiter le phénomène de ruissellement urbain, qui est une composante majeure de la prévention des risques d'inondation.</p> <p>Incohérences entre les cartographies des événements fréquents et extrêmes (résultats de Cartino) et celles de l'événement moyen (aléa PPRI) : détail de certains secteurs (amont de l'A8, aval de l'A8).</p> <p>Rappel des enjeux en présence dans la plaine de la Brague à Antibes (activités économiques, campings), et mise à disposition de l'étude des enjeux réalisée dans le cadre du PAPI CASA n°1.</p> <p>Concernant le phénomène de submersion marine, pas d'observation sur les cartes. Seule une interrogation sur l'ajout des débordements des vallons et réseaux pluviaux par refoulement du niveau de la mer.</p>

	Sur les cartes de risques, possibilité de faire apparaître les enjeux liés aux sous-sols inondés et à l'aggravation des conditions d'évacuation des crues ?
Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Azur	Souhaite être associée aux réflexions et aux travaux à venir pour la définition des stratégies locales de gestion des risques, pour faire entendre la voix des entreprises.
Ville de Biot	Concernant les cartographies des surfaces inondables de la Brague : <ul style="list-style-type: none"> - incohérences signalées entre l'emprise de l'événement fréquent qui est plus étendue que l'emprise de l'événement moyen. - un champs d'expansion de l'événement moyen plus étendu qu'en réalité ; proposition de supprimer la zone 0-0,5 m et ramené à la zone 0,5 – 1m.

Avis de synthèse et proposition de la DREAL PACA en collaboration avec la DDTM 06

Rappel sur les modalités d'élaboration des cartographies du TRI Nice – Cannes – Mandelieu

Les cartographies sur le TRI Nice - Cannes - Mandelieu réalisées sur la base des 7 cours d'eau sélectionnés en amont et à partir des données existantes portées à la connaissance des services de l'État, constituent un premier socle de connaissances sur les surfaces inondables de ce territoire.

Certaines données produites localement dans le cadre d'élaboration de projet de PAPI notamment n'ont pu être exploitées (hypothèses non compatibles avec les hypothèses DI, délai de mise à disposition des données...).

Par ailleurs, le principe d'utilisation des données diverses existantes a abouti à la superposition sur une même carte de résultats d'études qui ont été menées à partir de modèles et/ou de données topographiques différentes.

Seule une même modélisation complète de chacun des cours d'eau pour les trois types d'événement aurait conduit à une parfaite cohérence entre les différentes emprises (c'est le cas pour les cours d'eau sur lesquels l'outil CARTINO a été utilisé pour les 3 types d'événements).

Les cartes produites constituent néanmoins des éléments de connaissance, qui pourront être approfondis dans la suite de la démarche.

Cohérence entre la cartographie de l'événement moyen et les cartes d'aléas PPRI

Les cartographies de l'événement moyen ont été réalisées pour chacun des cours d'eau (excepté pour les Paillons) à partir des cartographies des hauteurs d'eau produites dans le cadre de l'élaboration du PPRI du cours d'eau concerné. Ainsi sur la Siagne par exemple, la cartographie de l'événement moyen est conforme aux cartes produites en 1998 par le BCEOM pour le compte de la DDE06. Les cartographies de l'événement moyen sont donc bien conformes aux cartes d'aléas produites dans le cadre des PPRI, et donc pas forcément au zonage du PPRI approuvé, qui constitue la traduction réglementaire des cartes d'aléas.

Enfin, compte-tenu de l'hétérogénéité des données disponibles, du caractère non-obligatoire de représentation de la vitesse, et dans un souci d'homogénéité, seul le paramètre « hauteur d'eau » a été représenté sur les cartes de surfaces inondables.

Tableau de synthèse des populations et des emplois

Suite aux différentes remarques émises relatives aux incohérences des estimations d'emplois et de population entre par exemple un événement moyen et un événement fréquent, l'ensemble des calculs ont été refait.

Les incohérences persistent pour certaines communes et certains cours d'eau pour lesquels les enveloppes des

événements fréquent, moyen et extrême ne sont à l'origine pas cohérentes. (cf. paragraphe ci-dessus).

Amélioration de la connaissance et des cartographies du TRI Nice Cannes Mandelieu

Ces premières cartographies des surfaces inondables et des risques du TRI de Nice Cannes Mandelieu constituent un état des lieux qui servira de base à l'élaboration de la future stratégie locale de gestion du risques d'inondation, dont la mise en œuvre d'un des axes « amélioration de la connaissance » permettra :

- la mise à jour de certaines études ;
- la prise en compte d'études existantes non identifiées lors du premier cycle de cartographie et d'éléments complémentaires (ex : cours d'eau non considérés dans le premier cycle de cartographie) ;
- ou encore l'approfondissement de la connaissance sur certains secteurs (ex : conduite de nouvelles études) ou certains types de phénomènes, en particulier le ruissellement urbain.

Les cartes de risques pourront également faire l'objet de zoom, dans certains secteurs urbains denses pour délimiter plus précisément les enjeux en présence.

Les cartes pourront faire l'objet d'une amélioration continue et ainsi intégrer d'éventuelles nouvelles connaissances ou la réalisation de travaux (sous réserve de compatibilité avec les hypothèses de prise en compte des ouvrages prévues par les textes relatifs à la mise en œuvre de la Directive Inondation).

Implication dans la gestion des risques d'inondation de territoires situés à l'extérieur du périmètre du TRI Nice Cannes Mandelieu

A noter que le périmètre de la future stratégie locale sera certainement plus étendu que celui du TRI, ce qui permettra l'élaboration concertée de cette stratégie et la mise en œuvre d'actions de prévention ou de protection avec et sur des communes non incluses dans le TRI.

A noter également que le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée, actuellement en cours d'élaboration, s'appliquera à l'ensemble des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (son champ d'application dépassera ainsi le périmètre des stratégies locales de gestion des risques d'inondation des TRI). Les parties prenantes locales sont invitées à contribuer à la définition de ce plan de gestion aux côtés de l'État en transmettant dès à présent leurs réflexions. Un groupe de travail des parties prenantes a d'ores et déjà été constitué par la DREAL de bassin pour veiller à l'écoute des territoires et tenir compte des spécificités locales. Le projet de plan de gestion fera l'objet d'une consultation publique officielle à partir de la fin de l'année prochaine.

Conclusion

Au regard des éléments présentés ci-avant, seules les cartes de risques ont fait l'objet de modifications pour intégrer les enjeux complémentaires cités dans les différents avis. Il s'agit des cartes de risques liés aux débordements de la Siagne, du Var et des Paillons.